

Prix de vente habitation	Honoraires TTC acquéreurs	Prix de vente terrain	Honoraires TTC acquéreurs
Jusqu'à 149 999 €	7 % du prix de vente	Jusqu'à 50 000 €	5 000 €
De 150 000 € à 249 999 €	6 % du prix de vente	A partir de 50 001 €	8 % du prix de vente avec forfait mini de 8 500 €
De 250 000 € à 349 999 €	5,5 % du prix de vente		
De 350 000 € et au-delà	4,5 % du prix de vente		
<b>Vacation avis de valeur (succession, ISF...) forfait de 150 € TTC</b>			

*Honoraires de transaction vente de neuf et lotissements selon contrats de commercialisation.*

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleurs	Honoraires TTC locataires
Vacation	60 €	
Entremise et négociation	50 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	6 % du loyer annuel	6 % du loyer annuel (selon loi ALUR prix maximum 10€/m <sup>2</sup> à la charge du locataire)
État des lieux location vide	2 % du loyer annuel	2 % du loyer annuel (selon loi ALUR prix maximum 3€/m <sup>2</sup> à la charge du locataire)
Box, garage ou emplacement de parking	7,50 % du loyer annuel	7,50 % du loyer annuel

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleurs
Gestion immobilière (pack confort)	8,40 % (Ces honoraires sont calculés sur la base de tout encaissement (loyers et charges compris).
Gestion avec assurance GLI (2,10 % pack sérénité)	10,50 % (Ces honoraires sont calculés sur la base de tout encaissement (loyers et charges compris).

Prix de vente fonds de commerces, murs commerciaux, cessions de pas de porte, droits au bail	Honoraires TTC acquéreurs
Jusqu'à 100 000 €	10 000 €
De 100 001 € à 155 000 €	10 % du prix de vente
De 155 001 € à 350 000 €	8 % du prix de vente
De 350 001 € à 530 000 €	6 % du prix de vente
A partir de 530 001 €	5 % du prix de vente

Locations	Honoraires TTC preneurs ou acquéreurs	
Baux commerciaux	10 % de la première période triennale	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux : 720 €
Baux professionnels	20 % du loyer annuel	
Baux de courte durée	10 % du loyer annuel	

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleurs
Locaux commerciaux et professionnels	6 % (Ces honoraires sont calculés sur la base de tout encaissement (loyers et charges compris).

**Le mandat est obligatoire. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**ORPI PRESQU'ÎLE FONCIER IMMOBILIER – 1 bis, boulevard du nord BP 75236 44352 GUÉRANDE Cedex / Honoraires au (07 février 2018)**

SARL / Capital social de 7622,45 € / RCS SAINT-NAZAIRE 349 751 149 Carte professionnelle CPI 4402 2015 000 001 647 délivrée par CCI NANTES – SAINT NAZAIRE

Garantie : SO.CA.F 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS

La délivrance d'une note est obligatoire.